



Fiche Formation Etre juré de concours

Formation sur mesure à préciser avec le commanditaire

Présentation synthétique

La formation vise à accompagner les architectes et paysagistes en tant que jurés dans des jurys de concours pour lesquels ils sont sollicités par des maîtres d'ouvrage.

Date et lieu

A préciser

Durée et horaires de la formation

Est définie en fonction du besoin, d'une demi-journée (3 heures) à deux jours (12 heures).

La formatrice

- Laurence Gibrat, juriste, conseil auprès des maîtres d'ouvrage

Contact : Emmanuelle FOURNIER, chargée de formations (emmanuelle.fournier@developpement-durable.gouv.fr)

Tarifs : l'intervention de la MIQCP est délivrée à titre gracieux.

Commanditaire : A indiquer

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Les formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Les besoins spécifiques sont recueillis en amont de la formation par la référente handicap, Emmanuelle Fournier (Emmanuelle.fournier@developpement-durable.gouv.fr) pour adaptation de la formation ou orientation, si nécessaire.

Public et prérequis

Public visé : architectes invités comme juré de concours

Pré-requis : faire partie des champs d'intervention de la MIQCP : les trois champs du bâtiment public, du projet urbain et du paysage, débutants ou expérimentés (la MIQCP organisera éventuellement plusieurs sessions si le public est trop hétérogène). Ces pré-requis sont validés avec le commanditaire.

Objectif pédagogique global





A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de tenir son rôle de juré de concours, à l'aide de connaissances sur le concours et de méthodes lui permettant de contribuer au débat selon une posture garantissant le respect de la procédure.

Compétences visées

Tenir correctement le rôle de juré dans un jury de concours à l'aide de connaissances et de méthodes.

Objectifs pédagogiques opérationnels

- Connaître la réglementation
- Identifier les méthodes permettant de contribuer au débat
- Adopter la posture garantissant le respect de la procédure

Objectifs pédagogiques partiels

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Connaître la réglementation en donnant au moins 50% de bonnes réponses à un quizz
- Connaître et mettre en oeuvre la posture garantissant le respect de la procédure en indiquant au moins un élément clé de la posture et en se prêtant au jeu de la mise en situation
- Connaître les méthodes permettant de contribuer au débat en indiquant au moins une méthode et en l'explicitant
- Connaître et utiliser la méthode des avocats en étant capable de donner une définition de la méthode et en se prêtant au jeu de la mise en situation





Déroulé de la journée

9h00 -12h00

- Accueil et tour de table des attentes,
Validation des acquis : quizz

- Généralités
 - a – Le contexte législatif et réglementaire
 - b – Les points clés de la commande publique
 - c – Généralités sur le concours
 - d – Le déroulement du concours

- La sélection des candidatures
 - a – Principes
 - b – Contribuer au débat

- Validation des acquis : quizz**
Question sur les méthodes de contribution au débat

Pause à 10h30

Pause déjeuner de 12h à 13h

13H00-16H30

- Le classement des offres
 - a – Principes
 - b – Contribuer au débat

- Question sur les méthodes de contribution au débat, notamment la méthode des avocats**
Mise en situation sur la méthode des avocats

- Le marché de maîtrise d'œuvre issu du concours
 - a – L'attribution
 - b – Le marché public de maîtrise d'œuvre privée
 - c – Contentieux, litiges et médiation

- Validation des acquis : quizz**
 - Débriefing et clôture de la journée

Pause à 15h00

Méthodes et moyens pédagogiques

- Méthode pédagogique expositive (apports théoriques)
- Méthode pédagogique participative (quizz)
- Méthode pédagogique interrogative (questions/réponses)

Ressources pédagogiques

- Supports de formation
- Publications de la MIQCP (<http://miqcp.gouv.fr/index.php?lang=fr>).

Les ressources pédagogiques sont transmises à l'issue de la formation ou accessibles sur le site de la MIQCP

Moyens techniques

Pour les formations en présentiel

06/04/2023





Dans les locaux du commanditaire

La chargée de formations de la MIQCP s'assure auprès du commanditaire, en amont de la formation, que le matériel ci-dessous sera mis à disposition des formateurs de la MIQCP

Ordinateur, vidéoprojecteur, connexion à internet, paperboard

Assistance technique commanditaire

Pour une formation à distance

Le jour de la formation, les stagiaires accèdent à la salle virtuelle. Les modalités, horaires et programme de la formation sont présentés. La feuille de présence est complétée. Les activités pédagogiques et dispositifs d'évaluation de la formation sont présentés, les codes d'accès aux quiz sont transmis par la chargée de formation. Les codes d'accès aux quiz sont transmis par la chargée de formation. Un tour de table est organisé en début et en fin de formation.

La qualité de la connexion est vérifiée en début de formation. En cas de problème technique, la chargée de formation est à la disposition des stagiaires.

Accompagnement et suivi du stagiaire

La chargée de formation recueille les besoins des stagiaires en amont de la formation afin d'adapter le contenu de la formation et transmet également aux stagiaires la fiche de présentation de la formation, la convocation ainsi que le lien d'accès pour les formations à distance ou l'adresse de la MIQCP ou du commanditaire, ainsi que le plan d'accès pour les formations en présentiel se déroulant dans les locaux du commanditaire. Un plan d'accès spécifique est transmis aux personnes en situation de handicap.

Pour une formation en présentiel

Dans les locaux du commanditaire

Le jour de la formation, les stagiaires accèdent à la salle de formation. Les modalités, horaires et programme de la formation sont présentés par le commanditaire. La feuille de présence est complétée. Le commanditaire indique les possibilités de pause café et de restauration.

Les activités pédagogiques et dispositifs d'évaluation de la formation sont présentés, les quiz sont remis par le commanditaire dans une chemise qui comporte aussi le programme de la formation et l'enquête de satisfaction.

Un tour de table est organisé en début et en fin de formation.

Le commanditaire s'assure du bon déroulement de la formation auprès des personnes en situation de handicap. Il revient dans la salle de formations avant la pause déjeuner pour s'assurer que tout se passe bien.

Pour une formation à distance

La chargée de formations transmet aux participants la fiche de présentation de la formation, la convocation ainsi que le lien d'accès à la salle virtuelle.

Le jour de la formation, les stagiaires accèdent à la salle virtuelle. Les modalités, horaires et programme de la formation sont présentés. La feuille de présence est complétée. Les activités pédagogiques et dispositifs d'évaluation de la formation sont présentés, les codes d'accès aux quiz sont transmis par la chargée de formation. Les codes d'accès aux quiz sont transmis par la chargée de formation. Un tour de table est organisé en début et en fin de formation.

La qualité de la connexion est vérifiée en début de formation. En cas de problème technique, la chargée de formation est à la disposition des stagiaires.

La chargée de formation s'assure du bon déroulement de la formation auprès des personnes en situation de handicap.

Dispositif d'évaluation en début de formation





Tour de table, quiz

Dispositif d'évaluation pendant la formation

Questions

Dispositif d'évaluation à la fin de la formation

Quiz, une enquête de satisfaction est transmise aux stagiaires à la fin de la formation.

Sanction de la formation

Les stagiaires reçoivent à l'issue de la formation une attestation de présence.

Résultats des formations

Le bilan des formations est accessible auprès d'Emmanuelle Fournier (Emmanuelle.fournier@developpement-durable.gouv.fr).

Règlement intérieur

Le règlement intérieur de la MIQCP est en ligne sur la page Formation du site internet de la MIQCP (https://www.miqcp.gouv.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=2&Itemid=109&lang=fr)

Délais d'accès : ils sont définis avec le commanditaire en fonction des disponibilités des dates et de la commande, au minimum deux mois.

